



Rapporteur : M. DÉNÈS

33 - Insertion

## Politique de la ville - Contrat de ville Redon 2015-2022 - Appel à projets 2022 - deuxième tranche

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs:** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente relatives au contrat de ville Redon 2015-2022 en dates des 31 août, 28 septembre et 7 décembre 2015, 4 avril, 25 avril et 26 septembre 2016, 20 novembre 2017, 28 mai et 10 décembre 2018, 27 mai, 16 septembre et 9 décembre 2019, 20 juillet et 12 octobre 2020, 26 avril et 30 août 2021, 30 mai 2022 ;



## Expose :

Le contrat de ville 2015-2022 de Redon a été signé le 10 septembre 2015 et concerne le quartier Bellevue.

L'ensemble des signataires a souhaité poursuivre la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville jusqu'en 2022, en prenant en compte d'une part les préconisations de l'évaluation intermédiaire et d'autre part les nouvelles orientations nationales de la politique de la ville issues de la feuille de route du 18 juillet 2018.

C'est pourquoi, un protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la rénovation du contrat de ville de Redon a été signé le 26 novembre 2019. Les champs d'intervention du contrat de ville sont les suivants :

- l'emploi ;
- l'éducation ;
- le logement et le cadre de vie ;
- la citoyenneté ;
- l'égalité femmes-hommes.

Les enjeux de santé sont abordés via le Contrat Local de Santé de Redon Agglomération, qui constitue le volet santé du contrat de ville.

Il est rappelé que depuis 2015, dans le cadre des différents appels à projets, le Département a soutenu 85 actions, pour un total de 174 337 €. Suite au deuxième appel à projets 2022, le comité des financeurs composé de l'Etat, de Redon Agglomération et du Département s'est réuni le 03 juin 2022 et a validé le financement de 10 projets sur 11.

Le financement global de 61 013 € se répartit de la façon suivante :

- 37 996 € pour l'Etat (62 %) ;
- 12 100 € pour le Département (20 %) ;
- 10 917 € pour Redon Agglomération (18 %) ;

Pour le Département, il est proposé de soutenir 5 projets :

### 2 sur la thématique éducation :

- 3 500 € pour "**Belle'Vacances été 2022**", projet porté par l'Office Intercommunal des Sports du Pays de Redon et consistant à proposer aux jeunes des animations sportives et culturelles au cours de la période estivale ;
- 2 500 € pour "**Experts de l'archéo : à vos outils**", sensibilisation aux sciences et au patrimoine à travers des ateliers d'initiation à l'archéologie mis en place par l'association Nature et Mégalithes (CPIE Val de Vilaine) ;

### 2 sur la thématique lien social :

- 3 000 € pour "**médiation - poursuite de Quartier Libre**" de la Compagnie Casus Délires consistant à un renforcement du travail de l'animatrice Quartier Libre sur la mobilisation, l'accompagnement et l'orientation des publics ;
- 2 100 € pour "**Four à pain : comme la famille**", projet du centre social Confluence de construction

d'un four à pain et d'une cuisine extérieure, afin d'en faire un lieu de convivialité et de partage dans l'espace public ;

**1 sur la thématique égalité femmes-hommes :**

- 1 000 € pour "**Quand les femmes se mettent en mouvement**", action menée par le centre social Confluence, basée sur la danse contemporaine et visant à cultiver l'estime de soi afin de faire face aux violences intrafamiliales et aux processus d'emprise et de domination.

## Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 12 100 € dans le cadre du contrat de ville Redon 2015-2022, au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220610